

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 38/2022
10 novembre 2022

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Mestdagh par Intermarché

Le Collège de la Concurrence de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 9 novembre 2022 l'acquisition du contrôle exclusif de Mestdagh par la société ITM AB.

ITM AB (Intermarché) et Mestdagh sont deux acteurs de la distribution au détail de produits de consommation courante, à dominante alimentaire, essentiellement dans des supermarchés.

ITM AB compte 77 points de vente, en Belgique uniquement, sous enseigne « Intermarché » et Mestdagh exploite actuellement 89 points de vente sous les enseignes « Market » et « Express » de Carrefour en vertu d'un contrat de franchise conclu entre Mestdagh et Carrefour Belgium. Ce contrat de franchise a été résilié par Mestdagh en décembre 2021.

Cette opération étant de dimension européenne, a été notifiée à la Commission européenne puis a fait l'objet d'un renvoi à l'ABC.

L'Auditorat de l'ABC a mené, en étroite collaboration avec des acteurs du secteur, une analyse approfondie de la situation concurrentielle consécutive à cette concentration dans un grand nombre de marchés locaux, notamment en prenant en compte la distance entre les points de vente des différentes enseignes.

Le Collège a constaté, avec l'Auditorat, que la concentration ne pose pas de risques sérieux de problème significatif de concurrence.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Christian Huveneers

Président du Collège

Tel. +32 (2) 277 52 72

Courriel : christian.huveneers@bma-abc.be

Site internet : www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).